



OFFRE COMMERCIALE
CONDITIONS PARTICULIERES

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d’électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour ses activités de fourniture.

1 - Destinataire de l’offre

Nom ou Raison sociale	CAL		
N° SIRET	9215485900014	Code APE	5610A
Adresse	12 RUE LEPIC		
Code Postal	75018	Ville	PARIS
Interlocuteur	MME LASO CYNTHIA	Fonction : GERANTE	
Téléphone		Portable	07.67.59.93.06
Mail	Lasoalexandre291@gmail.com		

2 - Objet de l’offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d’un contrat unique de fourniture d’énergie Gaz pour le Site mentionné au §3 ci-dessous. Ce contrat regroupe :

- La fourniture de Gaz
- L’acheminement du Gaz
- La prestation de responsable d’équilibre

3 - Site de consommation

Nom ou Raison sociale	CAL		
Adresse du point de livraison	12 RUE LEPIC		
Code Postal	75018	Ville	PARIS
Identifiant PCE	07 55 54 26 84 02 58		GRD : GRDF
Consommation Annuelle de Référence (en Kwh)	38.324		
Type de révélé	Bimestriel		
Tranche	T2		
Profil	P12		

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 01/02/2024
Date de fin de fourniture : 31/12/2025

5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE GAZ			
	Prix (€ HT / Mwh)	Acheminement GRDF (€ HT / Mwh)	Abonnement T2 (€ HT / an)
Offre 23 mois	93.07	8.93	153.92

TAXE et CONTRIBUTION				
	CTA T2 (€ /Mwh)	TICGN (€ / Mwh)	TVA abonnement	TVA consommation
PROFIL P12	34.06	16.37	5,5%	20%

6- Taxes et Contributions

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) est une taxe forfaitaire calculée à partir des tarifs de transport et de distribution du gaz naturel. Elle est assujettie à la TVA à 5,5%

TICGN : La Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) s'élève à 8.37€/Mhw. Elle s'applique sur la quantité de gaz facturée et elle est fixée par l'Etat. La taxe rentre dans le calcul de la TVA à 20% depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le prix n'inclut aucun impôt, taxe ou contribution de toute nature. Les impôts, taxes et contributions de toute nature exigibles au Point de Livraison (à savoir, la CTA, la TVA et tous les autres impôts, taxes et contributions de toute nature, existants et à venir, sur la consommation.

Conformément à l'article 4.3.1. les prix seront réajustés annuellement en cas de modification du profil du client.

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via Gfi vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphonique :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- Une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques
- Une partie facturation sur l'acheminement qui correspond au frais de l'utilisation du réseau.
- Une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

Les factures sont émises par le fournisseur tous les deux mois, le client règlera les factures par prélèvement automatique à 15 jours.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance.

En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRDF.

Engagement :

Le Client s'engage à consommer annuellement, pendant la durée du contrat, 80% de la Quantité Annuelle Prévisionnelle.

9- Résiliation

Par dérogation à l'alinéa 2 de l'article 9.1 des Conditions Générales :

Toute résiliation causée par le Client avant la date d'Expiration du contrat comportera le droit de Energies du Santerre d'obtenir auprès du Client le remboursement du Terme Fixe (Abonnement) calculé sur la base des mois restants jusqu'à la Date d'Expiration et 60% des volumes restants sur la base des consommations annuelles de référence (CAR) au prix indiqué à l'article 4 des Conditions Particulières.

10- Dépôt de Garantie bancaire

- 2 mois de consommations soit 600€ à régler avant le début de fourniture (01/02/2024)



11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Interlocuteur fournisseur :

M. PREVOT DIMITRI

Tel : 03 22 73 31 82

E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre.
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.

13- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Cette offre est valable jusqu'au 12/01/2024 à 12h00.

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

Le client autorise Energies du Santerre à accéder à toutes données informatives (ex : données journalières) dans le cadre de son contrat , et ce jusqu'à 2 mois après la résiliation .

- =>L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- =>La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

=>En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

DUREE D'ENGAGEMENT	
☒ Offre de 23 mois	A Paris, Le 09/01/2024 Société : CAL Nom : LASO Fonction : Co-gérant Signature précédée de la mention : «Bon pour accord» LUX BAR SARL CAL 12 RUE EPIC 75018 PARIS Rc PARIS 921 548 590 SIREN 420 57 84 96